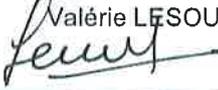


Bureau  
**Compte rendu succinct**  
**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le :  <b>29 NOV. 2018</b>	<b>Séance du jeudi 22 novembre 2018 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert SCHWINT</b>	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
--	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 22/11/2018 à 18h00 à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau nomme M. Nicolas BODIN comme un secrétaire de séance.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Convention-cadre de coopération transfrontalière avec la Ville de Lausanne

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention-cadre de coopération transfrontalière avec la ville de Lausanne,
- autorise le Monsieur le Président à signer la convention-cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Bureau

### Séance du Jeudi 22 novembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, , M. Anthony POULIN, , Mme Sylvie WANLIN, , M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, C. LIME

Mandataires : J. KRIEGER, E. MAILLOT



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Bureau**

**Séance du jeudi 22 novembre 2018**

## ORDRE DU JOUR

BUREAU DÉCISIONNEL _____	3
Rapport n° 0.1 – Désignation d'un Secrétaire de séance _____	3
Rapport n° 6.1 – Projet de convention-cadre entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Lausanne _____	4

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Bureau Séance du jeudi 22 novembre 2018

*Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB jusqu'à l'arrivée de Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.*

*La séance est ouverte à 18 h 00.*

**M. BAULIEU.**- Bien. Le Président devrait nous rejoindre incessamment. Il est retenu dans son bureau, il est donc là. Nous pensions suivre le déroulé avec une partie décisionnelle et puis une partie débat. Sur la partie décisionnelle, s'agissant de la convention-cadre de coopération transfrontalière avec la Ville de Lausanne, c'est Pascal CURIE qui est le rapporteur, mais il doit être entre Vesoul et Besançon.

*(Pascal CURIE arrive).*

S'il est dans l'escalier, je vous propose de déclarer la séance ouverte. Le quorum est atteint, Jean-Philippe ? Merci. Les pouvoirs reçus, je n'en vois pas. J'ai des excuses : Catherine BARTHELET, mais qui est là. Elle est bien présente. Yoran DELARUE, qui donne pouvoir à Jacques KRIEGER. Je ne sais pas s'il y a des pouvoirs au Bureau ? Est-ce qu'il y a des pouvoirs au Bureau, Jean-Philippe ? Il y a une partie décisionnelle. Il y a un pouvoir ou pas ? Notez-le. Pascal DUCHEZEAU, qui est au SYBERT, Alain LORIGUET, Congrès des Maires, Yves MAURICE, qui est là, Karima ROCHDI, qui est à une cérémonie de récompense de jeunes athlètes à Planoise. Voilà sur les aspects formels.

Sur les conflits d'intérêts, vous connaissez la manœuvre.

<b>BUREAU DÉCISIONNEL</b>
---------------------------

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Rapport n° 0.1 – Désignation d'un Secrétaire de séance</b>
---

**M. BAULIEU.**- Sur la question Secrétaire de séance, qui se déclare spontanément Secrétaire de séance ? Nicolas BODIN. Merci.

Il est toujours dans l'escalier ?

J'ai indiqué que Yoran DELARUE avait donné pouvoir à Jacques KRIEGER. Ce qui importait, c'est que vous le notiez.

Pascal arrive.

## Commission n° 06 : Aménagement du territoire et coopérations

### **Rapport n° 6.1 – Projet de convention-cadre entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Lausanne**

**M. BAULIEU.-** Nous avons donc en Bureau décisionnel un sujet, la convention-cadre de coopération transfrontalière avec la Ville de Lausanne. Notre spécialiste, qui fait souvent la route d'ailleurs, en direction de Lausanne, est là. Pascal, je te donne la parole.

**M. CURIE.-** Bonsoir à tous. Excusez mon retard. Il y avait quelques bouchons.

Simplement, cette signature est une signature de convention de coopération transfrontalière. Je voudrais simplement rappeler le contexte. C'était vraiment dans notre projet de territoire, et c'était une des quatre orientations qui était de dynamiser nos alliances. C'était simplement pour rappeler ceci. Les quatre autres, ça va. C'était aussi sur le point sur les sept projets structurants. C'était un des projets structurants qui était un espace économique, construire un espace économique et culturel renforcé avec la Suisse. On avait dit dans le cadre du projet de territoire que le Grand Besançon se voulait être la porte d'entrée vers la Suisse. On a déjà eu plusieurs rendez-vous avec différentes villes, Yverdon ou d'autres villes, et là, on a travaillé depuis un peu plus d'un an avec la ville de Lausanne. On a eu un certain nombre de rencontres politiques. Moi, je me suis rendu deux fois auprès du syndic de Lausanne. Et on a eu également sur toute l'année 2018 des réunions techniques avec les services de la CAGB, Marieke STEENBERGEN, Hervé BARIOULET, et puis, les services, bien entendu, de Lausanne pour voir sur quel type de coopération est-ce que l'on pouvait travailler ensemble.

Simplement, rapidement, on voit que nos deux villes, Lausanne et le Grand Besançon, peuvent se rapprocher. Elles ont beaucoup de choses en commun.

**M. BAULIEU.-** S'il vous plaît, pour le rapporteur, est-ce que l'on peut considérer que seulement Pascal CURIE ait la parole ? Merci.

**M. CURIE.-** Je disais simplement que nos deux villes se ressemblent un petit peu, aussi bien au nombre d'habitants, on est très proche l'une de l'autre quand même. Ces deux villes ont également, enfin ville et le Grand Besançon, ont également des fonctions métropolitaines avec un dispositif d'enseignement supérieur relativement important sur Lausanne puisqu'ils ont à peu près 25 000 étudiants. Besançon, selon les calculs, a entre 23 000 et 30 000 étudiants. On a donc un certain nombre de similitudes. Également, sur le type de ville. On a sur Besançon des collines tout autour. On retrouve un petit peu la même chose également sur Lausanne.

On a eu ces deux discussions avec le Maire de Lausanne, et on a eu, bien entendu, envie d'aller plus loin et de signer cette coopération avec cette Ville.

Je dois dire également que nous n'avons pas jusqu'à présent de rapports avec Lausanne. Nous n'avons jamais eu de rapprochement possible avec cette ville.

Avec l'EPFL, oui, mais qui ? C'est ça les différents soucis d'organisation puisque chez nous, le Grand Besançon, par exemple, on a une compétence économique, on s'est donné aussi une compétence sur l'enseignement supérieur. Ce sont des compétences que la ville de Lausanne n'a pas. C'est pour ça que dans un premier temps, nous avons décidé de travailler sur trois thématiques qui sont le sport, le tourisme et la culture.

Et juste après, on a parlé de thématiques complémentaires que l'on pourra développer dans un deuxième temps par l'intermédiaire des acteurs présents qui sont, bien entendu, sur le domaine de la santé, mais aussi sur tout ce qui est enseignement supérieur, recherche, innovation, etc. Nous nous étions aussi rendus avec Dominique SCHAUSS à l'EPFL à un moment donné puisque nous avons aussi des partenariats dans le cadre de FEMTO-ST, et on a aussi eu des discussions avec l'EPFL.

Pour l'instant, nous nous sommes limités sur un plan d'action. Vous l'avez sur le rapport. Je ne vais peut-être pas tout détailler.

Donc, sur une partie sport, ça paraît important pour nous de travailler sur cette thématique-là avec Grandes Heures Nature de notre côté, et vous savez aussi que la ville de Lausanne va accueillir en 2020 les Jeux Olympiques de la jeunesse. On a tout un travail sur ces deux manifestations que l'on peut avoir. On va inviter Lausanne, bien entendu, dans le cadre de Grandes Heures Nature. Dans le rapport, vous verrez aussi qu'il y a des possibilités d'effectuer une manifestation sportive entre nos deux villes. Il y a également un certain nombre de choses. Ils seront un petit peu invités sur Grandes Heures Nature. Nous, de notre côté, on essaiera de voir comment on peut s'inscrire dans leur programme sur les Jeux Olympiques de la jeunesse. Il y a toute cette thématique sur laquelle on va travailler.

Bien entendu, un volet culturel aussi parce qu'on a déjà un certain nombre d'échanges qui se font entre les deux scènes, et puis, un théâtre aussi sur Lausanne.

Il y a également des réflexions qui se font dans le cadre de la Rodia et avec une structure qui s'appelle Les Docks sur Lausanne.

Culturel, sportif, et puis également sur le tourisme où on doit développer quelque chose.

Cette convention-cadre, ce que l'on veut aussi, c'est que ça soit quelque chose d'opérationnel et d'efficace. On impose dans le fonctionnement une réunion annuelle politique entre le Président de l'Agglomération et le syndic de Lausanne où seront définis au cours de cette réunion annuelle un certain nombre d'objectifs à atteindre et à donner aux services pour l'année. Et l'année suivante, bien entendu, on fera le bilan des objectifs que l'on a pu se donner, et on fixera également des objectifs pour l'année suivante. Au minimum une réunion par an. Ce que l'on ne veut pas, c'est signer une convention qui s'éteigne tout doucement petit à petit. De ce côté-là, les Suisses sont de notre avis. C'est-à-dire qu'eux travaillent aussi vraiment là-dessus, il faut aller sur du concret.

Donc, une gouvernance opérationnelle, et bien entendu, l'objectif est aussi de faire des partenariats, comme je l'ai dit, dans le domaine culturel ou autre, mais faire monter en puissance ce partenariat et pouvoir disposer et travailler sur des fonds européens, et en particulier les fonds Interreg qui actuellement existent encore, et ces fonds Interreg, contrairement à d'autres fonds européens, ne sont pas complètement épuisés au niveau de la Région.

Voilà l'objectif de cette convention. Elle sera signée, si vous êtes d'accord, demain par le Président du Grand Besançon, et le syndic de Lausanne sera-là.

Ce n'est qu'une première étape, c'est Lausanne. Et après, on va travailler aussi comme on l'avait dit avec d'autres villes suisses.

**M. BAULIEU.**- Merci, Pascal. Y compris quand on parle de financement, c'est vrai que les crédits Interreg sont plutôt d'une gestion plus aisée que les crédits européens type FSE ou FEDER par ailleurs. Mais aucun, bien évidemment, n'est à négliger. D'expérience, on peut financer des actions et de bonne manière avec ces crédits Interreg.

Pascal l'a souligné, il s'agit d'un accord-cadre et d'une convention-cadre. Son nom l'indique, avec une méthodologie d'utilisation, mais aussi qui peut déboucher sur des perspectives. On n'est pas avec un objectif fermé. Il s'agit donc d'instaurer des relations permanentes, diverses, mais appelées aussi à s'enrichir avec la Ville de Lausanne et d'autres partenaires. Vous savez qu'il existe des liens avec d'autres villes. On ne peut pas oublier Neuchâtel, la jumelle historique de la Ville de Besançon, mais vous savez que, parce que Pascal a commencé par ça, en parlant des alliances sur notre démarche de développement de territoire, ça veut dire sur le versant Bourgogne/Franche-Comté, particulièrement Franche-Comté, d'avoir comme objectif un développement équilibré sur tout le territoire de la Région ; comme on l'indique et comme on y tient, un développement multipolaire associant les différents acteurs. C'est ce que nous portons à travers le pôle métropolitain qui se distingue peut-être d'autres manières de faire sur d'autres territoires de la Région, cette façon de faire étant en harmonie avec ce que souhaite faire la Région ou l'institution sur le territoire régional.

Mais au-delà des limites de la Région, vous savez combien nous avons souhaité élargir notre champ de partenariats, qui d'ailleurs peuvent entraîner d'autres relations de caractère plus commercial au-delà de nos frontières et particulièrement en direction de la Suisse, et là aussi, c'est un axe qui a tout son sens avec le pôle métropolitain, et vous savez qu'en font partie à la fois le Grand Pontarlier et le Val de Morteau. Ce sont donc deux têtes de pont importantes dans ce maillage de territoire au-delà de notre frontière. Donc, vous voyez bien à travers cette convention que Pascal vient de nous présenter une ambition stratégique importante à la fois dans ce que nous portons sur notre territoire franc-comtois dans le cadre de la Bourgogne/Franche-Comté, mais au-delà puisque nous souhaitons bien évidemment exister, être reconnus, mais être reconnus aussi pour en tirer des choses et en apporter à d'autres. Bref, nous souhaitons donc avoir la main aussi dans ce domaine. Et donc, cette convention n'est pas du tout anecdotique. C'est plutôt la première pierre d'un édifice.

Voilà ce que je voulais ajouter.

Qui demande la parole sur ce rapport ? Françoise.

**Mme PRESSE.**- Juste pour rappeler qu'il y avait déjà eu un programme Interreg avec cette zone-là en Suisse en 2005, le programme Rêve Jura-Léman dont on peut retrouver les conclusions au service environnement.

**M. BAULIEU.**- D'autres interventions ? Pas d'autres commentaires ? J'espère seulement que nous avons tous pris la mesure de l'importance de cette démarche.

Je mets ce rapport autorisant le Président à signer la convention. Pascal vous l'a dit, ce sera fait avec une certaine solennité demain en présence de la délégation de Lausanne. Je ne sais pas comment on appelle les habitants de Lausanne ? Les Lausannois ? Le Maire, c'est un syndic, Pascal fréquente suffisamment les lieux pour le savoir. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Merci.

*(Le Président est arrivé dans la salle).*